



Assurances sociales Cotisations et prestations 2025

Contacts

Stephen Turley

Leader Employment
Solutions
+41 58 792 14 59
stephen.turley@pwc.ch

Jacques Kocher

Leader Corporate
Support Services West
+41 58 792 92 47
jacques.kocher@pwc.ch

LAA – assurance-accidents (professionnels et non professionnels)

	Sal 2025
Salaire maximum assuré selon la LAA par an	148'200
L'assurance des accidents non professionnels (AANP) n'est valable que pour les salariés qui travaillent 8 heures par semaine ou plus.	

LPP – prévoyance professionnelle

	Sal 2025
Salaire d'entrée par an	22'680
Salaire assuré minimum selon la LPP par an	3'780
Montant-limite supérieur selon la LPP par an	90'720
Déduction de coordination par an	26'460
Salaire assuré maximum selon la LPP par an	64'260
Salaire maximum assurable par an	907'200
Cotisations d'épargne – bonifications de vieillesse du salaire coordonné	
Alter 25–34	7.00%
Alter 35–44	10.00%
Alter 45–54	15.00%
Alter 55–64/65	18.00%
Taux d'intérêt minimal selon la loi	1.25%

Prévoyance liée (pilier 3a facultatif)

	Sal 2025
Personne avec activité lucrative et 2 ^e pilier	7'258
Personne avec activité lucrative sans 2 ^e pilier (max. 20 % du revenu de l'activité lucrative) au maximum	36'288

AVS/AI/APG – cotisations du salarié et de l'employeur

	Sal 2025	Emp 2025
AVS (assurance-vieillesse et survivants)	4.35%	4.35%
AI (assurance-invalidité)	0.7%	0.7%
APG (allocations pour perte de gain, maternité)	0.25%	0.25%
Total	5.30%	5.30%

Revenu exonéré des cotisations

Pour le retraité par an et employeur (facultative)	16'800	16'800
Rémunération limitée issue par an et employeur (tenir compte de l'exception sans franchise)	2'500	2'500

AC – assurance chômage

	Sal 2025	Emp 2025
Jusqu'à un salaire annuel de	148'200	148'200
	1.1%	1.1%

AVS/AI/APG – cotisations des indépendants

Taux maximal	10.0%
Limite de revenus inférieure	10'100
Taux maximal à partir d'un revenu de	60'500
Pour les revenus compris entre 10'100 et 60'500, le barème de cotisation dégressif est appliqué.	
Cotisation minimale par an	530
Plafond des cotisations à la Caisse d'allocation familiale (CAF)	148'200
Revenu exonéré des cotisations	
Pour le retraité par an	16'800

AVS/AI/APG – cotisations des personnes sans activité lucrative

Cotisation minimale annuelle	530
Cotisation maximale annuelle	26'500

AVS/AI/APG – rentes

Rente simple minimale par mois	1'260
Rente simple maximale par mois	2'520
Rente pour couple maximale par mois	3'780

Sources :

- [Cotisations aux assurances sociales](#)
- [Mémentos](#)